

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 4 avril 2017 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
André Morin, maire de Grosses-Roches  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Monsieur Olivier Banville, directeur général par intérim et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, est aussi présent.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Invitations :
  - 3.1 Fondation du Cégep de Matane – Gala des Réussites du Cégep de Matane, le 19 avril 2017, salle Lucien-Bellemare du Cégep
  - 3.2 Société de gestion de la rivière Matane inc. – Assemblée générale annuelle, le 26 avril 2017, salle civique de l'Hôtel de ville de Matane
  - 3.3 Le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie – Forum sur les enjeux municipaux en lien avec la ressource EAU, le 19 avril 2017 à Grande-Vallée
  - 3.4 CLD région Rivière-du-Loup – Soirée reconnaissance régionale du Bas-Saint-Laurent du 19<sup>e</sup> Défi OSEntreprendre, le 28 avril 2017 à Saint-Mathieu-de-Rioux
  - 3.5 Mgr Denis Grondin, archevêque de Rimouski – 150<sup>e</sup> anniversaire de fondation du diocèse, le 28 mai 2017
  - 3.6 FQM et ADGMRCQ – 2<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional, le 26 avril 2017 à Québec
- 4- Demande d'appui CIM Communication – projet "déploiement du réseau de fibres optiques" dans le cadre des programmes Canada Brancher pour innover et Québec branché
- 5- Addenda (période 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018) – Entente locale pour le Service de travail de rue dans la MRC de La Matanie 2016-2019
- 6- Projet de modification de la Politique de soutien aux entreprises (PSE)
- 7- FDT – Comité d'analyse dans le cadre de l'appel de projets intermunicipaux et de territoire
- 8- GRH :
  - 8.1 Embauche au poste d'adjoint technique en évaluation foncière
  - 8.2 Mandat pour la sélection et l'embauche – poste surnuméraire d'inspecteur en bâtiments
  - 8.3 Formations offertes gratuitement par la FTQ, en partenariat avec la FQM, aux professionnels œuvrant en soutien et en financement d'entreprise
    - "Soutien à l'acquisition d'entreprise (relève)", les 4 et 5 avril 2017 à Montréal
    - "Une démarche efficace pour le développement des affaires", les 9 et 10 mai 2017 à Québec
    - "Stratégies en matière de gestion de portefeuille", les 19 et 20 avril 2017 à Rimouski

- 9- Tourisme :
    - 9.1 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ)
    - 9.2 Participation à la bourse d'affaires de l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ), le 15 juin 2017
    - 9.3 Demande du SIA – Permission temporaire d'utilisation des locaux de la MRC de La Matanie
    - 9.4 Autorisation de conclure des ententes avec la Ville, le Regroupement des artistes, le SIA et la Corpo Lire la Mer – gestion et utilisation des lieux du Phare de Matane, saison estivale 2017, et partage des ressources humaines
    - 9.5 Demande de proposition d'offre de services – Développement et implantation d'un concept de signalisation et d'aménagement des accès au fleuve
    - 9.6 Placements-média et promotion touristique
    - 9.7 Participation au lancement de la saison touristique 2017 de l'ATR Gaspésie
  - 10- Consultation – Abonnements ADOBE
  - 11- Mandat de numérisation – Photos aériennes pour le service d'aménagement du territoire
  - 12- Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec – Information sur l'avancement des travaux de démarrage du projet L'ARTERRE / Désignation d'une personne-ressource au sein de la MRC
  - 13- Autorisation signature – Entente avec la SÉPAQ pour la mise en place d'un lieu de dépôt de matières résiduelles à l'Accueil John
  - 14- Comité d'investissement
  - 15- Varia
  - 16- Période de questions
  - 17- Fermeture de la séance
- 

#### **RÉSOLUTION 203-04-17**

#### **VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du comité administratif sont présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point *Varia* ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 204-04-17**

#### **INVITATION – FONDATION DU CÉGEP DE MATANE – GALA DES RÉUSSITES DU CÉGEP DE MATANE, LE 19 AVRIL 2017 AU CÉGEP DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QU'**à titre de donateur Platine de la Fondation, un représentant de la MRC est invité à faire la remise de bourses décernées à l'occasion du Gala des Réussites du Cégep de Matane, mercredi 19 avril 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**DE désigner** madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière, afin de représenter la MRC à la remise de bourses décernées à l'occasion du Gala des Réussites du Cégep de Matane, mercredi 19 avril 2017, salle Lucien-Bellemare.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 205-04-17**

#### **INVITATION – SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MATANE INC. – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, LE 26 AVRIL 2017 À L'HÔTEL DE VILLE DE MATANE**

**CONSIDÉRANT** l'assemblée générale annuelle de la Société de gestion de la rivière Matane (SOGERM), le 26 avril 2017 à 19 h00 à l'Hôtel-de-ville de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg est le représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de la SOGERM (résolution numéro 710-11-13);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner monsieur Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg, à titre de représentant de la MRC de La Matanie, pour assister à l'assemblée générale annuelle de la Société de gestion de la rivière Matane (SOGERM), le 26 avril 2017 à 19 h00 à l'Hôtel-de-ville de Matane;

**D'**autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 206-04-17**

#### **FQM / ADGMRCQ – INVITATION AU 2<sup>E</sup> RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL, LE 26 AVRIL 2017 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** l'invitation aux préfets, directions générales et aux professionnels du développement des MRC au 2<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional de la FQM, le 26 avril 2017 à Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la participation de monsieur Olivier Banville, directeur général par intérim, de madame Karine Lévesque, agente en développement économique, et de madame Vanessa Caron, conseillère en développement rural, au 2<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional de la FQM, le 26 avril 2017 à Québec;

**D'**autoriser les frais d'inscription de 195 \$/participant, plus les taxes applicables, ainsi que le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 207-04-17**

#### **DEMANDE D'APPUI – CIM COMMUNICATION – PROJET "DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES" DANS LE CADRE DES PROGRAMMES CANADA BRANCHER POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'appui de CIM Communication dans sa démarche pour obtenir de l'aide financière pour son projet « Déploiement du réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire rural de l'Est du Bas-Saint-Laurent (La Matanie, Matapédia, Métis, Rimouski-Neigette Sud) » dans le cadre des programmes *Canada Brancher pour innover* et *Québec branché*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif appuie, sans engagement de la MRC de La Matanie, CIM Communication dans sa démarche pour obtenir de l'aide financière pour son projet « Déploiement du réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire rural de l'Est du Bas-Saint-Laurent (La Matanie, Matapédia, Métis, Rimouski-Neigette Sud) » dans le cadre des programmes *Canada Brancher pour innover* et *Québec branché* et mandate le préfet pour transmettre une lettre à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 208-04-17**

#### **AUTORISATION SIGNATURE – ADDENDA (2017-2018) AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE SERVICE DE TRAVAIL DE RUE (2016-2019) DANS LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 211-04-16 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la conclusion de l'entente de partenariat visant à soutenir financièrement, par le FDR, les services en travail de rue au Bas-Saint-Laurent pour 2016-2019;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 283-05-16 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la conclusion d'une entente avec le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD) et la maison des jeunes La Lucarne pour le service en travail de rue dans la MRC de La Matanie pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2019;

**CONSIDÉRANT** l'article 2.1.3 du protocole d'entente locale « ...la contribution annuelle du CRD est sujette à modification pour les années 2017-2018 et 2018-2019. Un addenda sera déposé, en ce sens, chaque année du présent protocole. »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'addenda a pour objet de définir les responsabilités des parties pour le soutien du travail de rue dans le territoire de la MRC de La Matanie pour la période 2017-2018, les parties s'engageant à respecter les divers articles inclus dans le protocole d'entente 2016-2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la signature de l'addenda au protocole d'entente 2016-2019 pour le service de travail de rue dans la MRC de La Matanie pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018;

**QUE** le préfet, monsieur André Morin, et le directeur général par intérim, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer ledit addenda pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 209-04-17**

#### **PROJET DE MODIFICATION – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES (PSE) DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la Politique de soutien aux entreprises (PSE) suite aux commentaires reçus du Fonds de solidarité FTQ en lien avec la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a également lieu de profiter de la modification de la PSE pour apporter des corrections;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont pris connaissance de la proposition de modification de la PSE;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif recommande au Conseil d'adopter les modifications suggérées à la Politique de soutien aux entreprises (PSE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 210-04-17**

#### **COMITÉ D'ANALYSE – APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (PDC) VOLET INTERMUNICIPAL ET TERRITORIAL EN VERTU DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) 2017-2018**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 174-03-17 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant un appel de projets pour les projets structurants, volet intermunicipal et territorial du Programme de développement des communautés (PDC) en vertu du FDT 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la date de tombée pour le dépôt de demandes de financement est fixée au 5 mai 2017 à midi, en vue de l'analyse et des recommandations aux membres du Conseil à la séance ordinaire du mois de mai;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'analyse du Pacte rural était composé de neuf (9) membres ayant droit de vote et désignés par le Conseil de la MRC de La Matanie :

- Trois (3) représentants du Conseil de la MRC, dont le préfet et le représentant du dossier MADA : MM. Réginald Desrosiers, Denis Santerre et André Morin;
- Un (1) représentant de la Ville de Matane : M. Jérôme Landry;
- Un (1) représentant d'un organisme de développement économique : M. Arthur Francoeur, SADC;
- Un (1) représentant du Centre local d'emploi (CLE) de Matane : M. Michel Verreault;
- Un (1) représentant d'un organisme sociocommunautaire : M<sup>me</sup> Julie Lussier, organisatrice communautaire, CISSS-BSL;
- Un (1) représentant de la jeunesse : M. Bertoni Coulombe, directeur CJE;
- Un (1) représentant de la société civile rurale, actif dans un domaine d'intervention prioritaire : M. Michel Hébert, enseignant à la technique en tourisme Cégep de Matane;
- Un représentant du MAMOT, la direction générale et le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC participent aux travaux à titre de personnes-ressources sans droit de vote et les conseillères en développement rural présentent les projets.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif recommande au Conseil de maintenir la composition du comité d'analyse dans le cadre de l'appel de projets du *Programme de développement des communautés (PDC) volet intermunicipal et territorial* en vertu du Fonds de développement des territoires (FDT) 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 211-04-17**

##### **EMBAUCHE DE MONSIEUR CHARLES POULIN AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** le processus d'affichage à l'interne et à l'externe pour le remplacement d'un poste d'adjoint technique en évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT** les entrevues de sélection effectuées, le 23 mars, par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise l'embauche de monsieur Charles Poulin au poste d'adjoint technique en évaluation foncière, poste régulier temps complet, 32,5 heures/semaine ou 40 heures/semaine selon la saison, classe I, échelon 1 de la convention collective en vigueur;

**QUE** monsieur Charles Poulin entrera en fonction à titre d'employé régulier temps complet à compter du 10 avril 2017 et sera assujéti aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 212-04-17**

##### **AUTORISATION – FORMATIONS 2017 – OFFERTE GRATUITEMENT PAR LA FTQ, EN PARTENARIAT AVEC LA FQM, AUX PROFESSIONNELS ŒUVRANT EN SOUTIEN ET EN FINANCEMENT D'ENTREPRISE**

**CONSIDÉRANT** les formations 2017 offertes gratuitement par la FTQ, en partenariat avec la FQM, aux professionnels œuvrant en soutien et en financement d'entreprise dans toute MRC et tout organisme gestionnaire d'un fonds local de solidarité (FLS) Fonds locaux de solidarité FTQ;

**CONSIDÉRANT** la demande de madame Hamy Mama, analyste financière de la MRC, à participer à des formations en lien avec son travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la participation de madame Hamy Mama aux formations offertes gratuitement suivantes :

- « Une démarche efficace pour le développement des affaires », les 9 et 10 mai 2017 à Québec;
- « Stratégies en matière de gestion de portefeuille », les 19 et 20 avril 2017 à Rimouski;

**D'autoriser** le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 213-04-17**

#### **TOURISME – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE CONGRÈS DU QUÉBEC (APCQ)**

**CONSIDÉRANT** le mandat du tourisme de la MRC depuis janvier 2015 et l'adhésion comme membre organisme « destination » à l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ) afin de profiter des avantages du plus grand réseau de professionnels en tourisme d'affaires au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant à payer comprend l'adhésion au coût de 820 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 et les frais d'inscription aux deux bourses obligatoires à 1 000 \$ par bourse, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'adhésion pour la MRC de La Matanie, comme membre organisme « destination » à l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ), et le paiement de la cotisation, au montant de 2 820 \$ plus les taxes applicables, la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 214-04-17**

#### **TOURISME – PARTICIPATION À LA BOURSE D'AFFAIRES DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE CONGRÈS DU QUÉBEC (APCQ) À QUÉBEC, LE 15 JUIN 2017 À QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est membre de l'Association des professionnels de congrès du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'inscription à l'événement sont déjà assumés par l'adhésion 2017-2018 de la MRC de La Matanie à l'Association des professionnels de congrès du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement offre de faire connaître la destination auprès des organisateurs d'événements de la grande région du Québec métropolitain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement permet de consolider les liens d'affaires auprès de clients déjà accueillis dans la région et favorise la sollicitation de nouveaux clients;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget alloué aux frais de formation et de congrès est respecté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la participation de la technicienne en récréotourisme, madame Suzy Bergeron, à la bourse d'affaires de Québec, le 15 juin 2017 à Québec;

**D'autoriser** le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 215-04-17**

### **DEMANDE DU SIA – PERMISSION TEMPORAIRE D'UTILISATION DES LOCAUX DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la demande de Sentier International des Appalaches (SIA) Québec pour l'utilisation temporaire d'un poste de travail dans les bureaux de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison des travaux de peinture prévus au Phare de Matane pour les mois d'avril et de mai, le SIA doit trouver temporairement un poste de travail pour son employé à temps plein qui travaillera également à temps partiel au Bureau d'accueil touristique de La Matanie pour la saison estivale 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser Sentier International des Appalaches (SIA) Québec à utiliser un poste de travail dans les locaux de la MRC, au 3<sup>e</sup> étage, pour une durée maximum de deux mois, à condition de fournir une preuve d'assurance responsabilité civile de 5 millions et de respecter les heures de bureaux de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 216-04-17**

### **TOURISME – AUTORISATION DE CONCLURE DES ENTENTES POUR LE FONCTIONNEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE, SAISON ESTIVALE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie opère un Bureau d'accueil touristique, lequel est situé au Phare de Matane, suite à une entente avec la Ville de Matane (résolution 129-02-17), saison 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'encadrer l'utilisation du Phare de Matane par les organismes à but non lucratif qui y logent;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a également lieu de partager des ressources humaines entre les organismes présents et la MRC de La Matanie pour favoriser la fréquentation du Phare de Matane et la qualité de l'accueil et de l'information touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** le Phare de Matane accueille déjà des organismes, soit le Sentier International des Appalaches Québec (SIA-Q), le Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art) et la Corporation Lire la Mer qui proposent de fournir des services de ses employés pour assurer le bon fonctionnement du Bureau d'accueil touristique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**QUE** le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme puisse convenir et signer des ententes visant le partage de main-d'œuvre pour les activités du Bureau d'accueil touristique avec les organismes à but non lucratif présents au Phare de Matane, sans contrepartie financière exigée à la MRC;

**QUE** le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme puisse autoriser au nom de la MRC de La Matanie l'utilisation des espaces intérieurs et extérieurs du Phare de Matane aux entreprises et organismes offrant des services et des produits



complémentaires ou compatibles avec la vocation du Bureau d'accueil touristique, gratuitement dans le respect des politiques et règlements en vigueur à la ville de Matane;

**QUE** soit autorisée la signature d'une entente avec le Sentier International des Appalaches Québec (SIA-Q) pour la fourniture à la MRC de services pour l'accueil et l'information touristique équivalente à un employé temps plein (40 hres/sem.) pour 16 semaines, au montant forfaitaire de 12 652 \$, avant les taxes applicables, incluant les charges sociales;

**QUE** soit autorisée la signature d'une entente avec le Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art) pour la fourniture à la MRC de services pour l'accueil et l'information touristique au montant forfaitaire de 2 280 \$, avant les taxes applicables, incluant les charges sociales, pour 160 heures de travail;

**QUE** soit autorisée la signature d'une entente avec la Corporation Lire la Mer pour la fourniture à la MRC de services pour l'accueil et l'information touristique au montant forfaitaire de 3 063 \$, avant les taxes applicables, incluant les charges sociales, pour 215 heures de travail;

**QUE** le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer lesdites ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 217-04-17**

#### **AUTORISATION – APPEL D'OFFRES DE SERVICES – DÉVELOPPEMENT ET IMPLANTATION D'UN CONCEPT DE SIGNALISATION ET D'AMÉNAGEMENT DES ACCÈS AU FLEUVE**

**CONSIDÉRANT** le projet « Développement et implantation d'un concept de signalisation et d'aménagement des accès au fleuve » de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs du projet sont de mettre en valeur les accès au fleuve, d'installer de la signalisation, d'aménager les accès de façon sécuritaire et de contribuer à la rétention des visiteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat consiste à :

- Répertorier et documenter l'ensemble des sites et accès publics au fleuve dans les onze municipalités de la MRC de La Matanie;
- Visiter les différents lieux ciblés (relevés terrain, prise de photos, évaluation des risques);
- Définir la réglementation à respecter et à afficher sur les lieux;
- Proposer des pistes d'aménagement de certains sites, si nécessaire;
- Déterminer et valider l'emplacement et le nombre de panneaux de signalisation à planter dans les différents lieux;
- Élaborer le concept visuel des panneaux de signalisation avec un graphiste;
- Proposer une stratégie de mise en valeur des accès au fleuve incluant un outil de diffusion;
- Planter les différents panneaux de signalisation sur le territoire d'ici le 15 juillet 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un appel d'offres de services pour le développement et l'implantation d'un concept de signalisation et d'aménagement des accès au fleuve de la MRC de La Matanie;

D'autoriser un montant de 25 000 \$ à même le budget du tourisme pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 218-04-17**

#### **PLACEMENTS-MÉDIA ET PROMOTION TOURISTIQUE 2017**

**CONSIDÉRANT** les objectifs de la Campagne promotionnelle estivale 2017, lesquels sont les suivants :

- Susciter l'intérêt des vacanciers pour la période estivale;
- Augmenter les visites sur le site web [www.tourismematane.com](http://www.tourismematane.com);
- Cibler les familles, les gens d'expérience et la clientèle de proximité;
- Profiter des plateformes performantes de Tourisme Gaspésie et de leur présence sur des environnements publicitaires bien définis;
- Positionner La Matanie via [www.tourismematane.com](http://www.tourismematane.com) comme destination attractive auprès de clientèles cibles lors de ses vacances en Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie peut profiter des prix négociés avec les grands réseaux d'information par l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ci-après Tourisme Gaspésie), laquelle propose également une stratégie de communication en lien avec les objectifs de ses membres;

**CONSIDÉRANT** les plates-formes ciblées sont :

- TVA Est-du-Québec pour rejoindre la clientèle de proximité (10 mai au 10 juillet) ainsi que pour diffuser la capsule vidéo touristique de La Matanie;
- Environnement Web Québecor (TVA, CANOË, TVA Nouvelles, Clin d'œil) pour rejoindre le groupe 35-54 ans sur des environnements ciblés;
- Tourisme Gaspésie pour bénéficier de la visibilité sur leur blogue, leurs publications Facebook (52 000 abonnés) et leur site Internet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la négociation et la réservation des placements-média avec Tourisme Gaspésie, Québecor Web et TVA Est-du-Québec, à même le budget du tourisme pour un montant maximal de 8 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 219-04-17**

#### **TOURISME – PARTICIPATION AU LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE 2017 DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE (ATR) DE LA GASPÉSIE AU PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE, LE 12 MAI 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est membre de l'Association touristique régionale de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement offre de présenter et promouvoir les nouveautés estivales de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement favorise la concertation régionale et la connaissance de l'offre touristique gaspésienne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la participation du préfet, monsieur André Morin, du maire de la ville de Matane, monsieur Jérôme Landry, de la technicienne en récréotourisme, madame Suzy Bergeron, au lancement de la saison touristique 2017 de l'ATR de la Gaspésie au Parc national de la Gaspésie, le 12 mai 2017;

**D'autoriser** le paiement de l'inscription au montant 80 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 220-04-17**

##### **AUTORISATION – ABONNEMENT ADOBE**

**CONSIDÉRANT** la demande de la conseillère en communications et affaires publiques pour l'acquisition d'un logiciel d'applications permettant de réaliser la conception graphique de nos documents de communications (présentation, dépliant, affiche, invitation);

**CONSIDÉRANT** les coûts pour des services en conception graphique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'abonnement ADOBE (Creative Cloud) au montant annuel de 1 085 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 221-04-17**

##### **MANDAT DE NUMÉRISATION – PHOTOS AÉRIENNES POUR LE SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de numérisation des photos aériennes a été proposé afin d'être en mesure de faire de la superposition;

**CONSIDÉRANT QU'**en plus d'augmenter l'efficacité du service et faciliter l'accès aux documents dans le processus de travail, la numérisation permettra la préservation, la protection et la sécurité desdits documents de référence;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet implique la production d'environ 659 images au prix unitaire de 0,85 \$, plus taxes applicables, selon une offre de services déposée, le 17 mars 2017, par l'entreprise IDnum technologies;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires du service de l'aménagement du territoire incluent un montant suffisant pour les contrats de services professionnels;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater IDnum technologies pour la numérisation des photos aériennes pour le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de La Matanie, au coût approximatif de 560 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 222-04-17**

#### **CENTRE DE RÉFÉRENCE EN AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC (CRAAQ) – AVANCEMENT DES TRAVAUX DE DÉMARRAGE DU PROJET *L'ARTERRE* ET DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE-RESSOURCE AU SEIN DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a annoncé, en décembre dernier, un soutien financier de base pour deux années, soit 2017 et 2018, dédié à la structuration et le déploiement d'un Service provincial de jumelage et d'accompagnement des cédants et des aspirants agriculteurs, spécifiquement auprès de la relève non apparentée;

**CONSIDÉRANT QU'**au niveau local, ces services seront offerts par les municipalités régionales de comté (MRC) ou par les territoires adhérents à L'ARTERRE – Service d'accès à la relève agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la notion de territoire se veut adaptable aux réalités locales et, sans être exclusive, elle réfère aussi à des initiatives de regroupement de MRC ou à toute autre structure qui est identifiée par le milieu pour assurer le mandat d'offre des services localement;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement accordé a permis de réaliser la fusion des deux projets à l'origine de cette initiative, soit la Banque de terres de la MRC Brome-Missisquoi et la Banque de fermes du CISA du Cégep de Victoriaville, et le recrutement d'une ressource dédiée à la coordination provinciale du service;

**CONSIDÉRANT QUE** le grand défi du CRAAQ est d'opérationnaliser le service au niveau provincial à partir des connaissances et des expertises développées à un niveau local;

**CONSIDÉRANT** la demande du CRAAQ de désigner une personne ressource pour recevoir les informations relatives à l'évolution du projet L'ARTERRE et être le contact direct avec la coordination provinciale qui assurera la mobilisation et la concertation des différentes MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie désigne le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, et madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural, à titre de personnes-ressources de la MRC dans le cadre du projet L'ARTERRE – Service d'accès à la relève agricole du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 223-04-17**

### **AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE AVEC LA SÉPAQ POUR LA MISE EN PLACE D’UN LIEU DE DÉPÔT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES À L’ACCUEIL JOHN**

**CONSIDÉRANT QUE** l’article 53.7 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* fait obligation aux Municipalités régionales de comté d’établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui couvre l’ensemble des générateurs de matières résiduelles présents sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) oblige les MRC à prévoir dans leur PGMR la mise en place de lieux de dépôt de matières résiduelles ou l’implantation de services de collecte appropriés pour desservir les utilisateurs de leurs territoires publics;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie comporte un territoire non organisé terrestre, Rivière-Bonjour, de tenure publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la mesure numéro 6 du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Matanie prévoit la mise en place de deux points de dépôt de matières résiduelles sur le territoire non organisé de Rivière-Bonjour;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite récupérer et acheminer vers un lieu de traitement ou d’élimination les matières résiduelles des utilisateurs du territoire non organisé de Rivière-Bonjour, à l’exception des ICI ou entités apparentées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Sépaq exploite des installations d’hébergement, sur une partie du territoire non organisé de Rivière-Bonjour, et y maintient des activités récréatives pendant une bonne partie de l’année;

**CONSIDÉRANT QUE** la Sépaq a été identifiée comme l’un des partenaires dans la mise en place d’un point de dépôt de matières résiduelles sur le TNO de Rivière-Bonjour;

**CONSIDÉRANT QUE** les discussions avec la Sépaq pour l’implantation d’un point de dépôt de matières résiduelles sur le TNO de Rivière-Bonjour ont été concluantes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l’unanimité :

**QUE** préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D’autoriser** monsieur Olivier Banville, directeur général par intérim de la MRC, à signer une entente d’un an avec la Sépaq en vue de la mise en place d’un lieu de dépôt de matières résiduelles à proximité du poste d’accueil de la John, au coût de 3 500 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

La séance est ajournée à 14 h 50. La séance reprend à 15 h 35.
--

## **RÉSOLUTION 224-04-17**

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2017-002**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2017-002 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 20 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

**CONSIDÉRANT QUE** le financement permettra d'assurer la pérennité d'une entreprise en démarrage qui connaît une croissance non prévue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2017-002, comme suit :

- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 15 000 \$, au taux de TP +5.3 % sur 3 ans;
- **D'**autoriser une subvention de 1 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expansion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 225-04-17**

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2017-004**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2017-004 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 83 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI);

**CONSIDÉRANT QUE** le financement permettra de réaliser un projet d'installation de rampes d'accès et de toilettes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2017-004, comme suit :

- **D'autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 25 000 \$, au taux de TP +3.5 % sur 3 ans maximum, remboursable à l'encaissement du financement de la ville de Matane.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 226-04-17**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2017-005**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2017-005 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 365 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

**CONSIDÉRANT QUE** le financement permettra le rachat d'un local semi-commercial en vue d'une expansion;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2017-005, comme suit :

- **D'autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 25 000 \$, au taux de TP +4.3 % sur 5 ans;**
- **D'autoriser une subvention de 5 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expansion.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 227-04-17**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2017-006**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2017-006 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 9 650 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

**CONSIDÉRANT QUE** le financement permettra de réaliser une étude préliminaire du plan de réseau de fibre optique pour la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2017-006, comme suit, conditionnellement à l'obtention d'une copie du rapport de la firme d'ingénierie :

- **D'**autoriser une subvention de 2 412,50 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle;
- **D'**autoriser une subvention de 2 412,50 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 228-04-17**

#### **DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2017-007**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2017-007 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 265 905 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

**CONSIDÉRANT QUE** le financement permettra d'assurer un service par la relève;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2017-007, comme suit :

- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 7 500 \$, au taux de TP +5 % sur 3 ans;
- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 7 500 \$, volet Relève, sans intérêt sur 3 ans;
- **D'**autoriser une subvention de 1 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Acquisition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## **RÉSOLUTION 229-04-17**

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 223-04-16 du Conseil de la MRC de La Matanie adoptant diverses politiques dont : la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* établissant les critères d'admissibilité et les modalités de l'aide financière et mandatant le comité administratif pour le suivi des demandes;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de l'admissibilité des demandes de dons et commandites en lien avec ladite politique et la présentation des dossiers suivants aux membres du comité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte les demandes de dons et commandites via la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale*, comme suit :

- 8<sup>e</sup> édition de la Coopérative jeunesse de services (CJS) de Matane : 1 000 \$, volet Partenariat;
- Projet "Destination gourmande (crevette)" du Fonds d'innovation et de développement économique local de la Matanie (FIDEL) : 1 000 \$, volet Partenariat, et 500 \$, volet Innovation sociale;
- 3<sup>e</sup> édition du Festival du saumon du Groupe CommunEauTerre : 1 000 \$, volet Partenariat;
- Projets "Journées de la diversité culturelle en Matanie" et "Bibliothèque vivante" du Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) : 2 000 \$, volet Innovation sociale;

**QUE** pour respecter la date limite pour le dépôt de la demande de financement supplémentaire au Programme *Mobilisation-Diversité* (PMD), dans le dossier SANAM :

- la MRC confirme la contribution financière d'au moins 50 % du projet (2 000 \$), celle-ci sera réduite en fonction des autres contributions en provenance des partenaires du milieu;
- monsieur Olivier Banville, directeur général par intérim, soit autorisé à transmettre la demande de financement supplémentaires dans le cadre du Programme *Mobilisation-Diversité* (PMD) et à signer avec le Ministère tout document officiel concernant ledit projet;
- madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général par intérim, représentent l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation des projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **VARIA**

- Abonnement au journal Le Devoir
- Mise en valeur de la rivière Matane

**RÉSOLUTION 230-04-17**

**ABONNEMENT AU JOURNAL LE DEVOIR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité sont sensibles au maintien d'une presse écrite indépendante disponible en région;

**CONSIDÉRANT QU'**un seul quotidien indépendant en format papier est encore disponible sur le territoire de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie souscrive à un abonnement, du lundi au vendredi, auprès du Journal Le Devoir, au coût de 407,90 \$, plus taxes, pour une période 104 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 231-04-17**

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

---

Le préfet  
André Morin

(signé)

---

Le directeur général par intérim  
Olivier Banville, urb.

*Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

---

*Le préfet  
André Morin*